

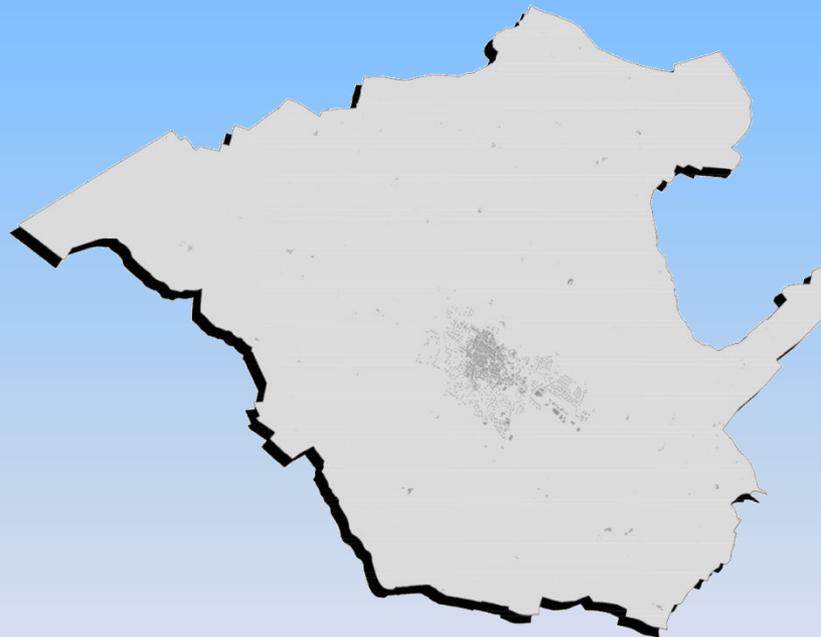
Département de l'Hérault

Commune de CAZOULS-LES-BEZIERS

N° INSEE 34-069



REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



Pièce 5.1 – Liste des Servitudes d'Utilité Publique

PLU APPROUVE - Août 2011



DOSSIER 09-5420

Code Intitulé	Référence du texte qui permet d'instituer la servitude	Détail de la servitude	Date de l'acte qui a institué la servitude	Ministère ou Service responsable de la servitude
A2 Servitudes pour la pose de canalisations souterraines d'irrigation	- Décret du 12 octobre 1977	- Canalisations d'irrigation BRL		BRL Exploitation
A5 Servitudes pour la pose de canalisations publiques d'eau potable	- Loi du 4 aout 1962	- Réseau d'eau potable BRL		BRL Exploitation
AC1 Servitudes relatives à la protection des Monuments Historiques	- Loi du 31 décembre 1913	<ul style="list-style-type: none"> . Eglise paroissiale St Saturnin – portail Nord – inscrit à l'inventaire des M.H. . Ruines de l'Eglise St Vincent de Sévignac-le-Bas classée M.H. . Château de Sévignac-le-Haut – tour carrée, courtine ouest, restes de la courtine Est, escalier, plafond décoré de la salle Nord au 1^{er} étage inscrit à l'inventaire des M.H. . Ancienne Abbaye de Fontcaude 	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du 04.10.72 - Arrêté du 18.05.71 - Arrêté du 22.03.83 - Arrêté du 01.08.75 - Classement du Site par Décret du 16 janvier 2008. 	<p>Ministère de la Culture Service Départemental de l'Architecture</p> <p><i>Les Périmètres de protections modifiés (PPM) de la commune de Cazouls les Béziers sont soumis à l'enquête publique conjointement au dossier de PLU arrêté conformément à l'article L.621-30-1 di code du patrimoine.</i></p>

Code Intitulé	Référence du texte qui permet d'instituer la servitude	Détail de la servitude	Date de l'acte qui a institué la servitude	Ministère ou Service responsable de la servitude
AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètre	- Article L.20 du Code de la Santé Publique	- Puits Corneilhan-Thézan-Aspiran (34310) - Forage Plaine de Sévignac (34069) -Forages Limbardiers Nord et Sud (34069) -Captage la barque (34148)	Avis de l'Hydrogéologue Agréé 17/06/2010 Avis de l'Hydrogéologue Agréé (additif sur rescriptions) 10/09/2010 Avis de l'Hydrogéologue Agréé (additif sur PPI) 05/10/2010 -Arrêté du 05.02.99 -DUP en cours (rapport de l'hydrogéologue du 30 mai 2005). -Avis de l'Hydrogéologue Agréé 02/03/2009	Agence Régionale de la Santé (ARS)
I3 Servitude relative à l'établissement de canalisations de distribution et de transport de gaz	- Loi du 15 juin 1906 - Décret n°64-81 du 23 janvier 1964 - Décret n°70-492 du 11 juin 1970	- Artère du Midi (canalisation de diamètre 800 mm grevée d'une ZNA de 10m dont : 3m à gauche et 7m à droite dans le sens est-ouest)	- Arrêté du 5 février 1996	Gaz de France
I4 Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	- Loi du 15 juin 1906 - Décret du 6 octobre 1967 - Décret du 11 juin 1970	-Ligne 63 kv portique de Réals-St Vincent - Ligne 63 kv 2 circuits : 1 ^{er} circuit : Cazedarnes-St Vincent 2d circuit : Ensérune- St Vincent		EDF - GET

Code Intitulé	Référence du texte qui permet d'instituer la servitude	Détail de la servitude	Date de l'acte qui a institué la servitude	Ministère ou Service responsable de la servitude
I6 Servitude concernant les titulaires de titres miniers, de permis d'exploitation de carrières ou d'autorisations de recherches de mines et de carrières	- Article 71,71.1, 71.2 modifié à 71.6, 72, 73 modifié et 109 du Code Minier			Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche (DRIRE)
Int 1 Servitudes relatives au voisinage des cimetières	- Article L 361-4 du Code des Communes	-Cimetière communal - Ancienne Abbaye de Fontcaude – parties subsistantes de l'église-vestiges des bâtiments conventuels-MH	- Arrêté du 01.08.75	Ministère de l'Intérieur Commune de Cazouls-les-Béziers
PM 1 – Risques naturels Servitude résultant des plans d'expositions aux risques naturels prévisibles	Article L562-1 du Code de l'environnement	PPRI de la moyenne vallée de l'Orb	Approuvé par arrêté préfectoral du 14 mai 2002	DDTM 34
PT2 Servitude relative aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	- Articles L.54 à L.56 du Code des PTT - Articles R.21 et R.36 du Code des PTT	-CCTn°3422036-Cessenon - CCTn°03422035-Cessenon Puech Nolieu - F.H entre Cessenon Puech Nolieu et Béziers (CCT n°03422005)	- Décret du 25 octobre 1995	Ministère des Technologies de l'Information et de la Poste France Telecom
T1 Servitude relative aux chemins de fer	Loi du 15 juillet 1945 Article 6 du décret du 30 septembre 1937 modifié	Voie ferrée Colombiers – Cazouls les Béziers		Conseil Général de l'Hérault / Régie Départementale des Transports des Bouches-du-Rhône